



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Déclaration liminaire au CSA SJ du 20 décembre 2023

Aujourd'hui se tient le dernier CSA services judiciaires de l'année 2023 qui vient clôturer une année avec une succession de réformes pour les services judiciaires.

La première partie de l'année aura été marquée par l'absence de dialogue social et de négociations.

Ça a été le cas des **greffiers fonctionnels** qui auront vécu un véritable ascenseur émotionnel en 2023 avec une annonce par bruits de couloir de l'abrogation de leur statut d'emploi.

De même que l'annonce de la création des **attachés de justice** qui signait la fin du binôme de travail magistrat-greffier, sans se soucier de l'impact de cette réforme dans les juridictions et qui avait créé un malaise important dans les greffes.

Mais grâce à la mobilisation des agents, la DSJ a acté le besoin de revalorisation des métiers de greffe. Des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur l'évolution de la filière juridictionnelle ont permis des avancées statutaires :

- Un gain indiciaire et une retouche des grilles (durée, échelonnement), trop limités, mais à mettre en parallèle de l'ensemble de la réforme qui permet enfin l'existence d'une filière juridictionnelle.
- La mise en œuvre d'un plan ambitieux de requalification pour 700 adjoints faisant fonction en greffier, sans mobilité.
- La création d'un corps de débouché de greffier en catégorie A permettant une véritable évolution de carrière pour 3200 greffiers.

En revanche, cette année 2023 a interrogé sur la confiance du ministère envers son corps d'encadrement que sont **les directeurs des services de greffe**.

Initialement en juillet, ils n'étaient **pas inclus dans l'accord de méthode**. **La CFDT** l'a refusé et a exigé qu'ils fassent partie de la réforme des greffes. Dans le protocole d'accord, **la CFDT** a fait de **l'ouverture des discussions** sur l'organisation des juridictions et le statut des directeurs des services de greffe, **un incontournable**.

Pour **la CFDT**, aucune réforme des greffes ne sera complète si elle ne remet pas à plat l'organisation des juridictions afin de **reconnaître chacun dans son métier**.

Cette deuxième phase de négociations sur la filière administrative doit répondre à une réflexion globale pour enfin avoir une organisation cohérente et n'oublier personne. **La CFDT a exigé et maintient l'exigence d'une discussion complète sur tous les sujets**. C'est ainsi que nos juridictions fonctionneront, avec un vrai corps de direction reconnu comme tel, une filière juridictionnelle pouvant travailler dans bonnes conditions et une filière administrative au sein de laquelle les agents seront réellement reconnus.

20 décembre 2023

Et il est temps, car l'incertitude sur le devenir des métiers de greffe a poussé un certain nombre de nos collègues à quitter les services judiciaires et n'a pas créé l'engouement espéré par la DSJ pour les concours d'entrées dans notre direction cette année.

Le recrutement de 1800 greffiers supplémentaires sur les prochaines années s'annonce compliqué avec la pénurie de candidats malgré les différentes campagnes de publicité du ministère. L'arrivée espérée de collègues dans des juridictions en sous-effectif sera repoussée en l'absence de candidats.

Certains textes évoqués ce jour sont présentés dans un souci d'uniformisation et d'organisation, **mais d'autres interrogent**.

Le projet d'expérimentation du service centralisateur régionalisé des frais de justice et de modernisation du circuit de la dépense des frais de justice **arrive trop tôt**.

Si **la CFDT** n'est **pas opposée à la dématérialisation** dans les juridictions, elle demande que la DSJ **tienne compte des conditions de travail actuelles** et de la réalité des capacités organisationnelles des juridictions après de trop nombreuses réformes impactantes non préparées qu'elles ont dû subir.

La création d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage chargés de donner leur avis sur l'élargissement du périmètre matériel et géographique de l'expérimentation est un premier pas dans la prise en compte de la portée d'une réforme. Mais ceux-ci doivent également être composés des agents de terrain et les organisations syndicales en sont en revanche absentes.

Enfin, réformes, réformes, toujours des réformes, toujours plus et en réalité aucune simplification.

ET dans les juridictions, les 10 doigts sur le clavier et la souris, c'est toujours l'exaspération.

Ce matin même, les juridictions ont reçus pour la énième fois et sans exagérer le millième message suivant :

« Suite à des remontées utilisateurs concernant des dysfonctionnements éditiques en production, nous avons saisi les services techniques du secrétariat général afin qu'ils soient résolus dans les meilleurs délais. »

Pour **la CFDT**, nous disons **STOP !** les **dysfonctionnements informatiques, et notamment de Cassiopée**, sont plus qu'irritants. Ils mettent les personnels dans un état d'exaspération total. Les audiences s'éternisent à cause des problèmes d'édition.

La CFDT exige du ministère de la Justice qu'il soit mis fin à ses dysfonctionnements permanents. Une nette amélioration de tous nos applicatifs contribuerait grandement à l'amélioration des conditions de travail dans nos juridictions.

Vos représentants :

Klervia RENAULT

Michel BESSEAU